

**COMPTE RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**27 JUIN 2006**

L'an deux mille six, le vingt sept juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, en séance ordinaire en mairie à partir de 21 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Lesparre, Maire, Ourmières, Lescop, Caron, Bordas, Clerc, Renault, Fernandez, Launay, Trouvé, Prio, Adjointes

Mesdames et Messieurs Leser, Maire honoraire, Faye, Brayer, Salvaire, Coulon, Calabuig, Olgiati, Legrand, Rigaut, Tréhet, Hervé, Gibert, Chérin, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Legendre a donné pouvoir à Mme Lescop

M. Péry a donné pouvoir à Mme Fernandez

Mme Azévédo a donné pouvoir à M. Launay

M. Chevallier a donné pouvoir à M. Leser

M. Ngwette a donné pouvoir à M. Bordas

Mme Larcher a donné pouvoir à M. Ourmières

M. Noël a donné pouvoir à M. Renault

Melle Mkabari a donné pouvoir à M. Calabuig

Mme Achache a donné pouvoir à M. Lesparre

M. Enhart, a donné pouvoir à M. Caron

Mme Delmas a donné pouvoir à M. Trouvé

Le conseil municipal approuve tout d'abord, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 29 mars dernier.

M. le maire propose de mettre à l'ordre du jour un dossier supplémentaire en question diverse afin de renouveler la convention annuelle avec AGIRE pour le plan local d'insertion par l'emploi ; le conseil municipal donne son accord.

## **DOSSIER 1 - PROJET DE VILLE - ANRU – TETE DE PONT**

**Sur le rapport de M. Le maire,**

### **LA RENOVATION DU QUARTIER DE LA TETE DE PONT :**

#### **DES OBJECTIFS AMBITIEUX POUR UNE VERITABLE RENAISSANCE DU QUARTIER AU SERVICE DE SES HABITANTS ET DE LA VILLE TOUTE ENTIERE**

Classé en Zone Urbaine Sensible, le quartier de la TETE DE PONT connaît des difficultés certaines :

- ❖ **90 000 VEHICULES** le traversent quotidiennement, occasionnant des NUISANCES DE GRANDE AMPLEUR : coupures urbaines, liaisons inter quartiers délicates, bruit, insécurité
- ❖ **UN ENVIRONNEMENT DEVALORISE le caractérise**, marqué profondément par l'emprunte de la voiture qui exclut le monde des piétons ou 2 roues

Or, ce secteur va être bouleversé par la prochaine **arrivée du TRAMWAY BEZONS/LA DEFENSE/ISSY LES MOULINEAUX/PORTE DE VERSAILLES**

Au delà du changement radical dont est porteur ce mode de transport pour les déplacements des habitants et des salariés de la commune, **le tramway est susceptible d'être UN VERITABLE MOYEN DE RENAISSANCE DU QUARTIER, UN MOTEUR PUISSANT POUR LE DÉVELOPEMENT DE LA COMMUNE TOUTE ENTIERE.**

En effet, le quartier dispose d'atouts considérables : sa proximité du centre, la présence de la Seine, des espaces importants, une densité dans l'ensemble faible, la proximité des zones d'emplois. Ce potentiel amènera, à coup sur, des mutations considérables dans les années qui viennent.

Une démarche d'**aménagement raisonné, fondée sur la réponse aux besoins des habitants et de la ville est indispensable**. C'est dans cette perspective que le projet présenté a été élaboré en vue d'améliorer la vie des bezonnais comme le fonctionnement du quartier.

## **LES OBJECTIFS DE L'OPERATION**

### **1) LA QUALITE URBAINE :**

il s'agit de **DESENCLAVER LE QUARTIER**, de **CRÉER DE VERITABLES BOULEVARDS**, de **PERMETTRE DES LIAISONS PIETONNES AU SOL SECURISEES**, de **RENFORCER L'UNITE DU QUARTIER ET LE LIEN AVEC LE CENTRE VILLE**, de le **FAIRE PROFITER DE LA SEINE**, de **CRÉER DES ESPACES VERTS ATTRACTIFS**.

Pour cela, le projet prévoit :

**La mise en place de liaisons douces par la création d'un très large mail piétonnier le long du boulevard jusqu'au fleuve, doublé d'une autre liaison de ce type côté Maurice Berteaux**

**la création au pont d'une base de loisirs raccordée aux berges de Seine, opération d'ampleur départementale – la TETE DE PONT est l'une des principales entrées dans le Val d'Oise, qui nécessitera une forte implication du conseil général et de la région**

la reconfiguration complète d'un grand espace public dans le nouveau cœur du Colombier et la constitution d'espaces paysagers dans les différents coeurs d'îlots

le déplacement plus au nord du square Grimau, aujourd'hui très exposé au bruit ; sa reconstitution en coeur d'îlot permettra de le protéger de cette nuisance par un front bâti à l'alignement du Boulevard

**la constitution d'un front bâti sur ce même boulevard, donnant une ossature véritable à l'espace**

**la démolition du parking silo du Colombier avec reconstitution de places privatives de stationnement en sous sol (sous le mail); cette intervention permettra en particulier une liaison directe au sol pour les piétons avec la gare de tramway**

### **2) l'opération doit aussi contribuer à APPORTER UNE CERTAINE REPONSE A LA DEMANDE DE LOGEMENTS DES BEZONNAIS DANS LA PERSPECTIVE DE FAVORISER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS PAR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'HABITAT TANT AU NIVEAU DU TYPE DE CONSTRUCTION (individuel/collectif) QUE DE LEURS FINANCEMENTS (locatif/propriété)**

Dans ce cadre, la **démolition de la cité Carasso** s'impose tant elle se trouve particulièrement mal positionnée avec le passage du tramway. Celle de la **cité J Jaurès** est indispensable également pour des raisons techniques liées au bâtiment mais aussi pour ouvrir le secteur du Colombier que l'immeuble referme sur lui-même. **174 logements seront démolis. Le programme prévoyant la construction de 473 logements<sup>1</sup>, l'opération amènera au total 299 appartements ou maisons supplémentaires ;**

- ◆ *LOCATIF AIDE* : 218
- ◆ *LOCATIF PRIVE* : 85
- ◆ *1% patronal* : 81
- ◆ *ACCESSION SOCIALE* : 89

Contrairement à d'autres sites ANRU, l'opération donne ainsi une large place au logement locatif social, allant au delà « du 1 pour 1 » (démolition/ reconstruction) ;

elle permet d'envisager de bonne façon les relogements des habitants de Carasso et Jaurès qui souhaiteront rester sur le périmètre .

Notons de plus que la réhabilitation de la cité E ZOLA et la reprise de F. FERRER sont aussi inscrits au programme

### **3) DEVELOPPER LE POTENTIEL ECONOMIQUE et L'EMPLOI**

L'arrivée du tramway ne sera pas sans effets sur les zones d'activités proches. La Municipalité estime que celles-ci doivent continuer d'accueillir des entreprises modernes de production. Pour autant, la nouvelle offre de transports doit permettre au tertiaire, très peu développé aujourd'hui à Bezons, de trouver une place dans la commune ; pour éviter son éparpillement, **l'édification d'immeubles de bureaux de part et d'autre du pont** (sur les actuels îlots « Mac Donald's et Carasso) figure au programme (64 000 m<sup>2</sup>) ; l'opération a donc également un fort contenu économique et d'emplois : environ 4 000 salariés pourront être accueillis

3 600 m<sup>2</sup> de commerces en pieds d'immeubles sont également prévus et il sera proposé à ceux actuellement en place (Léon de Bruxelles...) de s'y ré implanter s'ils le désirent

### **4) PRIORISER L'ACCES AU TRAM PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN**

Cette stratégie d'ensemble étudiée en particulier avec l'élaboration du schéma des déplacements dans la ville trouve ici sa concrétisation : les usagers du tram seront fortement encouragés à rejoindre la station par le biais des circulations douces (un vélo-port » est envisagé) et des transports en commun. La Municipalité a obtenu du conseil Général qu'il réalise des voies bus sur le Bd Péri. Elles seront empruntées par une ligne cordonnée avec les horaires du tram et qui offrira un rabattement de qualité sur la station.

Aussi, le programme de l'opération ne prévoit pas de développer une offre de stationnement dédiée au tram et se concentre à ce titre sur les besoins liés aux habitants : chaque opération nouvelle bénéficiera de parkings enterrés

### **5) METTRE A DISPOSITION DE LA POPULATION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS DE QUALITE**

Un programme ambitieux accompagnera la reconfiguration du quartier :

- réalisation d'une **maison de la petite enfance** multi-accueil comprenant crèche collective (se substituant à l'actuelle crèche familiale) et halte garderie
- nouveaux locaux pour le **centre social**
- construction d'un **groupe scolaire** (maternelle et primaire ) et d'un centre de loisirs maternel, sans doute sur l'espace CROKY, constituant ainsi un complexe important dédié à l'éducation enfantine, mutualisant les moyens. Les services Académiques ont d'ores et déjà été rencontrés sur le dossier

Le centre technique municipal et les locaux associatifs et syndicaux autour de la mairie déménageront. Il en ira de même, comme cela est envisagé de longue date, pour l'hôtel de ville, le futur équipement trouvant sa place à la Grâce de Dieu – au coeur du centre ville.

La région sera par ailleurs à nouveau sollicitée pour la reprise des espaces notamment sportifs du lycée Ronceray

### **LE CALENDRIER DES RÉALISATIONS :**

Le planning du chantier est bien sûr complexe. Des maintenant, le relogement du CTM est engagé (il s'installera en 2007 dans un bâtiment rues Jaurès/ Champion .

Le chantier démarrera en 2008 sur les terrains appartenant à la ville pour reconstruire

les immeubles avant de démolir ; **les 1ères livraisons de logements locatifs interviendront fin 2009 et l'opération devrait s'achever en 2015.** Elle nécessitera un accompagnement fort pour sa mise en oeuvre qui sera confiée à une équipe technique dédiée.

## **LE FINANCEMENT**

L'opération est estimée à 105 000 000 HT. Son contenu de qualité urbaine et de mixité sociale suppose la mobilisation d'aides substantielles de l'**AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU)**, sollicitée pour 20 133 000 €. Le DEPARTEMENT , la REGION doivent aussi apporter leur part. La commune contribue au bilan pour 12 680 000 € mais vendra les terrains dont elle est propriétaire (pour un montant de 3 600 000 €).

En tout état de cause, la mise en oeuvre dans le respect de ses fondamentaux de la rénovation urbaine impose l'engagement de l'ANRU ; l'agence – qui reconnaît l'intérêt et la qualité de l'opération – après avoir à plusieurs reprises changé les règles de calcul – repousse désormais à l'automne la décision : faute de budget, elle a sollicité les régions – dont celle d'île de France - pour abonder ses crédits. **La Municipalité a fortement insisté sur la nécessité de conclure sans tarder davantage, l'aménagement du quartier étant indispensable avec l'arrivée du tramway.**

On doit également regretter la faiblesse de la participation du conseil général qui ne va guère au delà de ses aides ordinaires, restant très en retrait face à des enjeux qu'il devrait pourtant partager, ne serait ce que du fait de la situation de l'opération comme entrée du département.

Il faut également souligner les grandes difficultés rencontrées avec l'OPIAB, avec qui les discussions ne sont pas encore achevées : exigences très fortes d'indemnisations pour mettre à disposition les terrains dont il est propriétaire et à l'inverse demande d'acquisition à bas prix de ceux où il doit construire - donne encore lieu à d'après négociations. Elles témoignent des problèmes rencontrés avec l'établissement dont on peut se demander s'il souhaite véritablement s'engager.

## **LA PARTICIPATION AU COEUR DU PROJET**

**Issue de la démarche de co construction du PROJET DE VILLE, l'opération est et sera conduite en associant d'aussi près que possible les habitants du quartier au 1er chef mais aussi tous les bezonnais, tant l'enjeu dépasse le seul devenir du secteur : Conseils de quartier, contacts directs au domicile, visites de proximité - ont déjà eu lieu et se poursuivront à un rythme soutenu ; un atelier participatif spécialement dédié à l'opération sera mis en place. C'est que de la bonne implication de tous dépendra largement le succès de ce ré aménagement essentiel à la vie des habitants et primordial pour la collectivité toute entière.**

**Après la délibération qu'il a prise sur le sujet le 29 juin dernier, le conseil municipal, approuve, à la majorité (Mmes et M. Rigaut, Tréhet et Gibert s'abstenant) ce dossier en soulignant l'urgence de le voir aboutir et autorise son Maire à poursuivre les discussions avec les différents partenaires.**

## **DOSSIER 2 -MARCHES PUBLICS - APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION DE LA 1ère TRANCHE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS – ANRU AGRICULTURE**

### **Sur le rapport de M. Caron,**

Le dossier déposé à l'ANRU (agence française de rénovation urbaine) pour permettre la rénovation urbaine du quartier de l'Agriculture a reçu un accueil favorable.

Diverses actions, dont nombre relève des bailleurs, sont prévues. La ville prend à sa charge la requalification de la voirie et des espaces publics :

- *travaux de voirie dans la rue Victor Hugo* : cela consiste à élargir le trottoir pour assurer la sécurité des piétons et des poussettes et à réaménager le square V Hugo situé dans la

cité éponyme (plantations, revêtement du sol, mobilier urbain, éclairage,...) ; évaluation du montant des travaux : 441 000 Euros TTC

- *travaux de voirie aux abords du Groupe Scolaire Victor Hugo* : il s'agit de restructurer le stationnement, d'améliorer l'accès à l'école par l'élargissement du trottoir, la sécurisation de la traversée piétonne et la création d'un dépose minute. Le carrefour sera réaménagé grâce à l'installation de feux, l'élargissement des trottoirs, le déplacement du transformateur,...) ; évaluation du montant des travaux : 365 000 Euros TTC

- *travaux de voirie dans l'allée Szekszard* : installation d'un enrobé et reprise de l'éclairage ; évaluation du montant des travaux : 326 000 Euros TTC

L'ANRU a d'ores et déjà notifié l'attribution d'une subvention d'un montant de 368 646.30 euros. Le Conseil régional, pour un montant de 497 672,50 euros et le Conseil général du Val d'Oise pour un montant de 116 150 euros ont également été sollicités; les décisions d'attribution intervenant dans ces 2 collectivités plus tard dans l'année, la ville est en attente de confirmation.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise son Maire à lancer une procédure d'appel d'offres, à signer le marché et à engager une procédure en marché négocié si l'appel d'offre était infructueux.**

### **DOSSIER 3 - DEMANDES DE SUBVENTIONS TERRAIN DE FOOTBALL ET PISTE D'ATHLETISME DELAUNE**

**Sur le rapport de M. Trouvé,**

#### **1. Terrain de football**

L'aménagement du terrain d'honneur de football Delaune est à présent dans sa phase opérationnelle, les travaux devant commencer cet été. Il paraît possible, en sus des subventions déjà obtenues du Conseil Général (98 500 €) et du Conseil Régional (177 467,40 €), de **solliciter l'aide de la Fédération Française de Football** au titre du fonds d'aide à l'investissement. Un montant de 25 000 € est espéré.

#### **2. Piste d'athlétisme**

Au-delà du terrain de football, **l'effort de rénovation doit être porté également sur les équipements de pratique de l'athlétisme.** Le programme est défini :

- La piste conservera ses 6 couloirs en anneau et ses 7 couloirs dans sa ligne droite. La fosse de steeple sera remplacée par une neuve.
- Les différents ateliers de sauts seront répartis autour de la piste
- Des équipements de protection des différents ateliers d'athlétisme, par rapport à la pratique du football seront mis en place. Des clôtures pare-ballon seront installées derrière les deux buts de football afin de protéger les ateliers de saut et la piste de course. Ces protections seront complétées par une planification de l'utilisation par les sportifs pour optimiser la pratique simultanée du football et de l'athlétisme.
- Pour répondre au besoin de contrôle d'accès et d'utilisation des équipements, un nouveau mode de circulation doit être mis en place au sein du complexe. Une clôture de 2 m de haut en treillis soudé sera implantée en périphérie du stade, et se refermera sur les rues Pressensé et Parmentier, pour garder le public à distance de la piste et du terrain,
- Une attention particulière sera portée au choix du type de main courante dans le but de garantir une pérennité maximum de l'ouvrage dans des conditions d'utilisation normale.
- Les accès au site répondront aux normes pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

La réflexion se poursuit concernant les aires de lancers.

Le projet est estimé à **953 815 € HT**. Différents concours peuvent être réunis :

- ✓ l'aide du **Conseil Général**, au titre de la rénovation des équipements sportifs. Ce concours devrait atteindre 35 % d'une dépense plafonnée à 341 000 €, soit **119 350 €**.
- ✓ l'aide du **Conseil Régional**, au titre des équipements sportifs utilisés par les jeunes des lycées de la Commune. Ce concours devrait atteindre **450 000 €** (50 %) et sera conditionné par la signature d'une convention d'utilisation de l'équipement qui sera soumise au Conseil en son temps.
- ✓ l'aide du centre national du développement du sport est aussi à solliciter.

**Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, ces demandes de subventions et autorise le Maire à signer les conventions à passer.**

#### **DOSSIER 4 - CONVENTION VILLE/PREFECTURE – MISE A DISPOSITION DU CONTINGENT PREFECTORAL DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**Sur le rapport de M. le maire,**

La ville souhaite, comme le permet depuis quelques mois la loi, obtenir une délégation partielle du droit de présentation aux bailleurs des candidats au logement dont dispose le préfet sur les appartements locatifs sociaux. En contrepartie la Ville doit s'engager :

- A attribuer au minimum 10% des logements à des ménages relevant des critères des accords collectifs départementaux, soit minimum 17 familles par an
- A veiller à ce que les T5 représentent au minimum 10% des programmes neufs

**Les discussions ayant favorablement abouties, le Conseil autorise, à la majorité (Mmes et M. Rigaut, Tréhet et Gibert s'abstenant), son maire à signer la convention de délégation du contingent préfectoral.**

#### **DOSSIER 5 - EXTENSION DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)**

**Sur le rapport de Mme Prio,**

Dans le cadre de la politique mise en place par la ville d'offre de soins et d'aide au maintien à domicile des retraités, le SSIAD accueille actuellement 30 personnes âgées. Le service est au maximum de sa capacité. Un nouveau palier pourrait être franchi par la création de 10 places supplémentaires (3 personnes handicapées et 7 personnes âgées).

Cette augmentation nécessitera une réorganisation du service et l'embauche de 3,5 personnes pour être en conformité avec les textes : 2 aides-soignantes, 1 infirmière, une secrétaire à 1/2 temps. L'acquisition de nouveaux véhicules et de matériel est aussi à prévoir.

Ces dépenses devraient pouvoir être couvertes par les financements des caisses de retraites sous réserve d'obtenir de l'Etat l'autorisation d'extension.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présentation de cette demande.**

#### **DOSSIER 6 - MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRESORERIE A BEZONS**

**Sur le rapport de M. le maire,**

« Le Conseil municipal de Bezons attire l'attention de Messieurs les Ministres de l'économie, des finances et de l'industrie, et délégué au budget et à la réforme de l'Etat sur leur projet visant à fermer des trésoreries principales dans plusieurs communes du Val d'Oise.

S'inscrivant dans une logique de « rationalisation » des services fiscaux, la Direction générale de la comptabilité publique entend redéfinir le « périmètre de ses missions » et met en oeuvre un projet de restructuration de réseau. Ainsi, une spécialisation des trésoreries serait envisagée. Certaines auraient en charge le recouvrement de l'impôt, d'autres la gestion des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, Monsieur le Trésorier Payeur Général du Val d'Oise a annoncé la fermeture de plusieurs trésoreries, dont celle de Bezons et le transfert de ses activités sur Argenteuil, à compter du 1er février 2007.

Il s'agit, là encore d'une remise en cause des réseaux des services publics proche des citoyens, comme il s'en dessine depuis ces dernières années dans notre pays, alors que le gouvernement prétend vouloir « poursuivre l'effort tendant à renforcer la présence et la qualité des services publics de proximité. »

Cette fermeture aurait des conséquences pour les contribuables, notamment socialement fragilisés, les personnes âgées, de même que les personnes qui n'ont pas la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies. Les usagers ont besoin d'interlocuteurs proche d'eux, compétents et susceptibles de traiter entièrement leur dossier.

Au-delà, cette remise en cause du réseau du Trésor public est révélatrice d'un amoindrissement des missions de l'administration fiscale et du nécessaire maintien de proximité avec les élus. Cette décision est d'autant plus incompréhensible qu'elle est annoncée au moment où vient d'être créée la Communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons, la CAAB, dont le siège est à Bezons!

Elle est inadmissible puisque la création de la Communauté d'agglomération devait avoir pour corollaire le maintien sur la ville de cette administration.

A la suite des démarches engagées par le Maire, Monsieur le Préfet vient de lui faire savoir que la Trésorerie de Bezons resterait sur la ville et accueillerait même celle d'Argenteuil.

**En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité, la motion ci-dessus et :**  
**Prend acte** de cette communication préfectorale qu'il souhaite voir confirmée ;  
**Rappelle** sa plus vive opposition à la fermeture de la Trésorerie de Bezons qui pénaliserait les habitants et le fonctionnement des services municipaux et de la CAAB ;  
**Précise** que cette fermeture remettrait en cause l'accord politique conclu dans le cadre de la création de la CAAB ;  
**Considère** que c'est l'égalité des citoyens et des élus face aux services publics qui est directement remise en cause ;  
**Demande** confirmation de l'abandon de ce projet de fermeture du trésor Public de Bezons »

## **DOSSIER 7 - MOTION CONTRE LA LIBERALISATION DE L'ENERGIE**

### **Sur le rapport de M le Maire**

« Le gouvernement vient de le réaffirmer, l'ensemble des consommateurs de l'électricité et du gaz auront la possibilité, à partir du 1er juillet 2007, de mettre en concurrence les opérateurs du secteur de l'énergie.

Le Conseil municipal de Bezons tient à alerter solennellement les citoyens sur les conséquences lourdes que va générer la mise en oeuvre d'une telle orientation. Cette libéralisation totale les mettrait à la merci d'un marché extrêmement volatile dont les prix sont élevés et vont continuer d'augmenter.

La fusion/privatisation de Gaz de France et de Suez, met au grand jour le sens dans lequel le gouvernement souhaite aller: livrer totalement au privé ce secteur pourtant vital pour



l'économie de notre pays. Cette décision ne semble pas avoir pris en compte les données du contexte énergétique national et international, ni les conséquences multiples sur la qualité du service public, l'évolution des tarifs et la cohérence de l'aménagement du territoire.

Cette fusion est vivement encouragée par les autorités de la Communauté européenne et s'apparente à une concentration décidée à l'échelle de l'Europe. Les deux groupes devraient prendre, pour que la fusion soit acceptable, des engagements conséquents, notamment sous forme de cessions d'actifs, de séparation des réseaux, de mise en concurrence des concessions. Ceci serait sur le plan industriel extrêmement dommageable, source de graves difficultés au niveau social et facteur de mécontentement des usagers au niveau local.

Par ailleurs, la mise en concurrence d'EDF accentue le risque d'une privatisation au moins partielle de la filière nucléaire française et de l'exploitation des centrales. Or, les tarifs d'EDF sont de 20 % inférieurs à la moyenne européenne grâce à l'énergie nucléaire, énergie qui permet d'éliminer la « volatilité » des tarifs, le prix de revient du MW n'étant pas affecté par les fluctuations des cours du pétrole, du gaz et du charbon. Par ailleurs, nous savons tous que la pierre angulaire de l'accord majoritaire des Français pour le développement nucléaire civil est associée à la nature publique de l'exploitant. Toute entorse à ce principe risquerait de mettre en cause ce compromis.

Dans tous les pays où la libéralisation a été mise en oeuvre, les conséquences sont similaires et les citoyens en sont les premières victimes: les prix augmentent, le service public se dégrade, les investissements ne sont pas réalisés.

En France, les entreprises qui depuis 2000 ont préféré la concurrence ont eu à supporter des hausses des tarifs de l'électricité pouvant frôler 100 %. Ainsi, le groupe agroalimentaire Jean-Michel Soufflet qui a choisi Electrabel comme fournisseur a pu noter que de 7,2 millions d'€ pour l'année juillet 2003-juin 2004, la facture va passer à 14,3 millions d'€ sur 2006-2007. Chez l'équipementier automobile Cooper Standard, la facture d'énergie va passer de 1,2 million à 2 millions d'€. Les prix des marchés privés déréglementés sont beaucoup plus élevés que les tarifs administrés par l'Etat. Dans notre pays, le tarif de l'électricité fixé par l'Etat est facturé 31 € le MW/heure alors que les prix libéralisés du marché frôlent les 50 €. C'est pourquoi, les tarifs administrés par l'Etat doivent être pérennisés. Ainsi, ils constituent un facteur de stabilité pour les usagers et permettent l'égalité de traitement de l'ensemble des citoyens et des territoires. Ce principe fondamental doit être préservé et renforcé.

La libéralisation du secteur de l'énergie se traduit dans tous les pays du monde par un ralentissement des investissements et le développement d'une situation de pénurie. L'équilibre entre l'offre et la demande n'est plus assuré correctement, générant de ce fait, des coupures et une baisse de la qualité de l'énergie livrée aux usagers. La gestion publique du secteur de l'énergie nous a protégé contre les fluctuations du marché, en terme d'approvisionnement ainsi qu'en terme de prix. Faisons en sorte que cela ne change pas.

L'électricité et le gaz au prix coûtant apportent un soutien à l'économie française depuis 60 ans. La libéralisation envisagée déstabiliserait une économie déjà chancelante. En France, des milliers d'emplois dépendent d'une énergie stable et bon marché. L'attractivité industrielle de notre pays est fortement liée à la qualité des services publics. La libéralisation ferait s'envoler les prix et entraînerait un accroissement des coûts de production.

Elle imposerait aussi un lourd fardeau à nos services publics déjà malmenés et qui, à l'instar des hôpitaux, ne peuvent se permettre de payer plus chère leur énergie. A titre d'exemple, au CHU de Besançon, la décision d'abandonner les tarifs administrés par l'Etat a généré une augmentation de la facture de 300 000 € par an.

Bien public mondial, l'énergie doit être sortie de la sphère marchande pour être placée sous le contrôle et la maîtrise publique des citoyens à l'échelle de la planète, de l'Europe et du pays. Dans un contexte où chacun s'accorde à souligner l'importance qu'il y a de réduire les

émissions de gaz à effet de serre afin de lutter efficacement contre le changement climatique, il est également nécessaire de diversifier la production d'énergie et de chaleur avec des énergies renouvelables (éolienne, géothermique, solaire, biomasse, etc.)

**Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Bezons approuve, à la majorité (Mmes et M. Olgiati, Legrand et Hervé; Rigaut, Tréhet, et Gibert s'abstenant) la motion ci-dessus et :**

**Rappelle** que l'égalité de traitement des citoyens et des territoires, la continuité du service public, font partie des fondements de notre identité collective et constituent, dans notre pays une richesse;

**S'oppose** à la libéralisation du secteur de l'énergie;

**Condamne** fermement les politiques visant à livrer ce secteur aux multinationales privées, plus préoccupées par le profit que par l'intérêt des populations;

**Refuse** la fusion/privatisation programmée de Gaz de France et de Suez;

**Demande** la fusion 100 % publique d'EDF et de Gaz de France;

**Se prononce** pour le développement d'un programme concernant les différentes énergies renouvelables.

**Demande la mise en place d'un pôle public national et d'une agence européenne de l'énergie coiffant l'ensemble du secteur, favorisant les partenariats industriels et octroyant des droits renforcés pour les salariés et les citoyens d'Europe. »**

## **DOSSIER 8 - AVENANTS AUX CONTRATS ENFANCE ET TEMPS LIBRE**

**Sur le rapport de Mme Lescop,**

### **1) Avenant modificatif au contrat enfance**

**La Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise propose à la ville de Bezons de signer un avenant au contrat enfance** dont l'article le plus important est relatif à la suppression des axes «valorisation des places insertion et accueil temporaire dans les crèches » en raison de la mise en place de la prestation de service unique (P. S. U.) dans les équipements. En effet, bien que le conseil ait délibéré le 25 mai 2005 pour appliquer la P.S.U à partir du 1er septembre 2005, la CAF du Val d'Oise, propose de l'appliquer dès le 1er janvier 2005 pour calculer la montant de la prestation à verser à la ville, sans que cela interfère avec les participations familiales.

**En conséquence, le conseil approuve, à l'unanimité, le contenu de l'avenant de régularisation qui prend effet au 1er janvier 2005 et autorise sa signature par son maire.**

### **2) Avenants de prolongation des contrats enfance et temps libre**

Le contrat enfance et le contrat temps libre (CTL) que notre collectivité a signé avec la CAF du Val d'Oise, sont arrivés à leur terme le 31 décembre dernier. Dans l'attente des nouvelles modalités des nouveaux contrats en 2006 (il devrait s'agir d'un contrat unique qui devrait regrouper le contrat enfance et le contrat temps libre et concerner les enfants et jeunes de 0 à 17 ans), il est proposé de signer pour chacun un avenant pour les prolonger du 1er janvier au 30 juin 2006. Il convient de noter que la CAF s'engage pour cette période à financer uniquement les actions déjà subventionnées en 2005. Le montant de la prestation versée par la CAF du Val d'Oise dans ce cadre sera plafonnée au montant versé sur l'exercice 2005 pour ces activités au prorata de la période concernée.

**Afin de pouvoir recevoir ces aides au financement des activités prévues dans le cadre de ces 2 contrats, le conseil approuve, à l'unanimité, la signature de ces 2 avenants par son maire.**

## **DOSSIER 9 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CRECHES ET DE CONTRATS PSU (prestation de service unique)**

**Sur le rapport de Mme Lescop,**

A la demande expresse de la CAF, le conseil municipal du 25 mai 2005 approuvait la mise en place de la P.S.U. (prestation de service unique), avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005, pour ses équipements de la petite enfance et validait les règlements intérieurs ainsi que le contrat personnalisé des familles. La CAF aurait, sans cela, cessé de subventionner le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance. La ville avait pour autant fait part de ses inquiétudes à cette occasion. Après une année de mise en place dans les différentes collectivités et une analyse des dysfonctionnements engendrés par ce dispositif, la CAF rend maintenant possible l'assouplissement de la mise en place de la P.S.U. pour ce qui concerne les règlements et les contrats – tout en maintenant le dispositif. Dans ce cadre, des réajustements sont à effectuer à Bezons pour une meilleure lecture du règlement intérieur et du contenu du contrat, notamment sur les applications de la réglementation des congés, de la facturation et du temps d'accueil souhaité par les familles. Le nouveau règlement intérieur et le nouveau contrat pour les familles prendraient application au 1<sup>er</sup> septembre pour les enfants entrants et au 1<sup>er</sup> octobre pour les autres.

**Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, les documents réactualisés nécessaires à la mise en place du dispositif de la P.S.U. et autorise son maire à signer les documents y afférents.**

## **DOSSIER 10 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CENTRES DE LOISIRS MATERNELS (CLM)**

**Sur le rapport de Mme Prio,**

L'objet de la modification est, pour l'essentiel, d'homogénéiser les règlements intérieurs des CLM et du CLP (centre de loisirs primaires) tant sur la forme que sur le fond : les conditions d'accueil sont précisées, comme pour le CLP, à savoir, notamment, la possibilité d'accueillir durant les congés des enfants qui ne sont pas inscrits dans les centres durant les périodes scolaires ; l'ordre de priorité pour le choix des candidatures est également indiqué, priorité étant donnée aux parents et aux familles mono parentales ayant un emploi.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur des centres de loisirs maternels.**

## **DOSSIER 11 - AVENANTS AU CONTRAT EDUCATIF LOCAL (CEL)**

**Sur le rapport de M. Bordas,**

Afin de pouvoir verser les subventions qu'il octroie pour des projets éducatifs, le ministère de la jeunesse et des sports demande la signature d'un avenant pour l'année 2006, qui prolonge le CEL du 29 juillet 1999, signé entre l'Etat et la ville de Bezons. Cet avenant prévoit le versement de 7500 €, répartis comme suit :

- 5000 € pour le projet « développer la participation citoyenne des jeunes
- 1500 € pour le projet « favoriser l'accès à la lecture et aux savoirs »
- 1000 € pour le projet « Favoriser l'accès aux pratiques artistiques des enfants et des jeunes »

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant et autorise son maire à le signer.**

## **DOSSIER 12 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2005**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

Les Comptes Administratifs de la ville, des locations et de l'assainissement - exercice 2005 sont des documents qui retracent l'exécution comptable de ces budgets. Ils sont votés hors la présence de M. le Maire comme le veulent les textes.

**Pour la ville :**

**1. Le Compte Administratif se conclut :**

- dépenses 2005 : 45 274 254,60 euros
- recettes 2005 : 48 474 608,76 euros

**L'exercice dégage un excédent de clôture de 3 200 354,16 €. Ce chiffre est amené à 3 390 105,15 € après prise en compte des restes à réaliser de l'exercice.**

**Le conseil adopte, à la majorité (Mmes et M. Olgiati, Legrand et Hervé; Rigaut, Tréhet, et Gibert s'abstenant) le compte administratif de la ville.**

**2. Le compte administratif des locations retrace seulement les comptes liés à la gestion du bâtiment du théâtre Paul Eluard**

Etablis en concordance, ils font apparaître un excédent global se répartissant comme suit :

- section d'investissement : -15 086,61 euros
- section de fonctionnement : 87 449,81 euros

Le résultat s'établit donc à 72 363,20 euros.

**Le conseil adopte, à la majorité (Mmes et M. Rigaut, Tréhet et Gibert s'abstenant), le compte administratif des locations**

**3. Le Compte Administratif du service annexe de l'assainissement présente un résultat global de clôture (avant reports) de 423 709,46 euros se répartissant comme suit :**

- section d'investissement : 378 721,04 euros
- section d'exploitation : 44 988,42 euros

**Après reports, le résultat est de 439 278,46 euros.**

**Le conseil adopte, à la majorité (Mmes et M. Rigaut, Tréhet et Gibert s'abstenant), le compte administratif de l'assainissement**

**Sur le rapport de M. le maire,**

Les comptes de gestion retracent la comptabilité tenue par le Trésorier Public en charge de la commune pour ces mêmes budgets. Ils doivent dégager des résultats identiques à ceux des comptes administratifs tenus par la ville.

Constatant l'identité des valeurs, **le conseil adopte, les 3 comptes de gestion du trésorier à la majorité (M. Rigaut, Tréhet et Gibert s'abstenant).**

## **DOSSIER 13 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006 DE LA VILLE, DES LOCATIONS ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

- **Budget supplémentaire 2006 de la ville**

Le Budget Supplémentaire est un acte d'ajustements et de reports. A noter cependant que, comme cela l'avait été envisagé en mars lors du vote du budget primitif, l'emprunt annuel est diminué. De plus, ce budget prend en compte la participation de l'agglomération aux dépenses d'équipement – très substantielles. D'importants travaux de voirie sont prévus dans ce cadre ainsi que pour la propreté de la ville.

**Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Mmes et M. Rigaut, Tréhet et Gibert votant contre), le Budget Supplémentaire de la Ville qui s'équilibre à :**  
**section de fonctionnement : 2 516 479,92 €**  
**section d'investissement : 9 557 681,99 €**  
**et affecte le résultat de fonctionnement 2005 d'un montant de 5 566 727,12 €**  
**comme suit:**

- **section de fonctionnement : 3 066 727,12 €**
- **section d'investissement : 2 500 000,00 €**

● **Budget supplémentaire 2006 des locations**

**Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Mmes et M. Rigaut, Tréhet et Gibert s'abstenant), le Budget Supplémentaire 2006 du budget annexe des locations qui retrace exclusivement les mouvements liés à la mise à disposition au Théâtre Paul Eluard du bâtiment.**

Il s'équilibre ainsi :

Section d'investissement : 87 449,81 €

Section de fonctionnement : 20 000 €

Le résultat de fonctionnement 2005 est affecté comme suit :

- section de fonctionnement : 20 000 €
- section d'investissement : 67 449,81 €

● **Budget supplémentaire 2006 de l'assainissement**

**Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (Mmes et M. Rigaut, Tréhet et Gibert s'abstenant), le Budget Supplémentaire 2006 du budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre à :**

- en investissement : 438 220,46 euros

- en fonctionnement: 44 988,42 euros.

Le résultat de fonctionnement 2005 est affecté intégralement à la section de fonctionnement (44 988,42 €).

## **DOSSIER 14 - FONDS DE CONCOURS AGGLOMERATION**

**Sur le rapport de M. le maire,**

Créée depuis janvier 2006, la Communauté d'Agglomération Argenteuil/Bezons (CAAB) peut participer, par l'intermédiaire de fonds de concours, au financement de la réalisation d'équipements municipaux des communes membres.

Ces fonds de concours sont plafonnés à 50% de la part restant à la charge de la ville, après déductions des subventions obtenues.

**Par délibération en date du 22 mai 2006, la CAAB s'est prononcée en faveur de l'attribution de fonds de concours pour un montant total de 2.506.061 €. Ils permettront la réalisation de très importantes interventions en particulier sur la voirie.**

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce financement et sa répartition.**

	COÛT OPERATION (BP, RE, BS,...)	SUBVENTIONS	CHARGE NETTE COMMUNE	FONDS DE CONCOURS A AFFECTER
Terrain d'Honneur Stade Delaune	900 000 €	273 060 €	626 940 €	313 400 €
Rue Allende : opération totale	1 210 000 €	162 000 €	1 048 000 €	522 511 €
Fibres noires irisé	80 000 €		80 000 €	40 000 €
Rue L. Champion	515 126 €	161 000 €	354 126 €	177 000 €
Rue Carnot	187 470 €	11 292 €	176 178 €	88 000 €
Rue du cimetière	458 500 €		458 500 €	229 250 €
Elargissement rue Germinal	131 000 €		131 000 €	65 500 €
Schéma de déplacement - Retraitement axes de transit structurants	1 132 000 €	482 050 €	649 950 €	324 900 €
Gros entretien Voirie	321 000 €		321 000 €	160 500 €
Gros entretien Voirie - complément	900 000 €		900 000 €	450 000 €
Parking du Val	270 000 €		270 000 €	135 000 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>				<b>2 506 061 €</b>

## **DOSSIER 15 - ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX**

Sur le rapport de M. Ourmières,

**Le conseil approuve, à l'unanimité, l'actualisation des tarifs des services communaux, qui sauf cas particuliers, est de 1,8 % (arrondi au décime supérieur).**

Est souligné que dans le cadre de l'agglomération et en perspective du transfert le 1er janvier 2007 des écoles de musique et de danse à l'intercommunalité, une nouvelle possibilité aux usagers des communes d'Argenteuil et Bezons est offerte : ils pourront, en fonction des places disponibles, s'inscrire dès septembre dans l'une ou l'autre des écoles sur la base du tarif en vigueur et du quotient décidé par chaque commune.

## **DOSSIER 16 - TARIFS MARCHÉ**

Sur le rapport de Mme Coulon,

**Le Conseil approuve à l'unanimité en application du traité d'exploitation du marché, l'augmentation de 2,92% des tarifs des droits de place appliqués aux commerçants tout en regrettant de devoir obligatoirement retenir ce pourcentage.**

## **DOSSIER 17 - MARCHES PUBLICS - APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION DE LA 2ème TRANCHE DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DU CIMETIERE**

Sur le rapport de M. Renauld,

La 1ère tranche de réfection de la rue du Cimetière est en cours de travaux. Elle concerne la partie entre l'avenue G Péri et la rue C Duparc.

Une 2ème tranche a été programmée pour 2006 pour la partie de cette rue allant du carrefour Cécile Duparc au carrefour d'Argenteuil. Cette prestation sera identique à celle réalisée dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> tranche pour un montant prévisionnel évalué à 288 000 Euros TTC.

**Le conseil municipal autorise, à la majorité (Mme Rigaut et M. Gibert votant contre, Mme Tréhet s'abstenant), son maire à lancer une procédure d'appel d'offres, à signer le marché et à engager si nécessaire une procédure en marché négocié si l'appel d'offre était infructueux.**

**DOSSIER 18 - CONVENTION REGION/CAISSE DES DEPOTS – prêt à 0%  
IMMEUBLE 13/15 RUE EDOUARD VAILLANT (2ème délibération)**

**Sur le rapport de M. le maire,**

La Ville s'est portée acquéreur, dans le cadre du droit de préemption, d'un terrain sis 13/15 rue Edouard Vaillant. Situé dans le périmètre de requalification du secteur Jaurès/Casanova, il a paru souhaitable d'y réaliser une opération de logements qui contribuera à la transformation progressive du quartier en apportant une offre d'habitat complémentaire. Le groupe ARCADE, contacté, s'est engagé à racheter le terrain pour y édifier une trentaine de logements locatifs.

L'acquisition sera donc équilibrée en dépenses et recettes mais la Ville aura toutefois à assurer pendant plusieurs mois le partage foncier du terrain. Or dans le cadre de la politique de la Région Ile de France en faveur du logement social, une procédure permet aux collectivités locales de bénéficier d'une aide à ce partage foncier sous forme de prêts spécifiques de la CDC (caisse des dépôts et consignations) assortis d'une bonification de la Région qui permet d'en ramener le taux à zéro.

**Le conseil approuve, à la majorité (Mmes et M. Rigaut, Tréhet et Gibert s'abstenant), sollicite l'attribution du prêt à taux 0 sur la totalité du coût de l'acquisition, soit 704 000 € et autorise son maire à signer les documents y afférents.**

**DOSSIER 19 - BILAN IMMOBILIER**

**Sur le rapport de M. le maire,**

En application du code général des collectivités, chaque année, un bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune durant l'exercice précédent doit être dressé.

Pour 2005, il s'établit ainsi :

**ACQUISITIONS**

- Parcelle sise 28 rue Jean Jaurès, suite à une préemption dans le secteur Jaurès/Casanova.- acte signé le 7 juillet 2005 pour un montant de 156.340 €. Le bien pourrait être revendu à Fréha afin d'y créer un logement d'insertion, l'hypothèse reste à confirmer.
- Parcelle sise 20 rue Mozart (dans le cadre de l'opération ANRU Brigadières, celle-ci est destinée à être revendue à LOGIREP) – acte signé le 29 septembre 2005 pour un montant de 230.000 €.

**CESSION**

- Cession d'un bien du domaine privé de la Commune déjà partie prenante d'une parcelle appartenant à un particulier, 14 allée des Acacias - acte signé le 23 novembre 2005 pour 6.250 €.

**Le conseil approuve, à l'unanimité, ce bilan.**

**DOSSIER 20 - MARCHES PUBLICS - AVENANTS RESTRUCTURATION DE L'ECOLE  
MATERNELLE LOUISE MICHEL (3EME TRANCHE)**

Sur le rapport de M. Bordas,

Des ajustements portant sur des opérations mineures de ce très important chantier de rénovation de l'école d'un montant total de 607 000 €, sont nécessaires : certaines prestations ne seront pas réalisées et d'autres sont à prévoir.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les avenants suivants et autorise leur signature par son maire :**

N° de lot	N° Avenant	Objet du lot	Société	Objet de l'avenant	Montant en Euros Hors Taxes
1	3	Démolitions, maçonnerie, gros œuvre	PSB	Plus value liée à la mise à disposition de matériel lors des prolongations de délais du marché	1 777,92
3	2	Couverture métallique	JEAN BOUCAUX TOITURE	Moins value pour non réalisation de la sous-couverture phonique non réalisée	- 292,27
5	2	Cloisons doublage, isolation thermique, faux plafonds	MARLIER	Plus value pour reprise des plâtres de l'escalier et des WC du 1 <sup>er</sup> étage	707,09
6	3	Menuiseries extérieures	KB GLASS	Plus value pour la fourniture et pose des fenêtres en PVC des classes du 1 <sup>er</sup> étage	3 940,00
7	2	Menuiseries intérieures bois, cloison mobile	SEMAP	- Plus value pour la réalisation d'un renfort (poutre) permettant l'installation de la cloison mobile  - Prolongation du marché à fin octobre 2006 pour la cloison mobile	4 585,00
8	2	Electricité, courants faibles, alarme incendie	ELEC SERVICE	Plus value pour réalisation de l'éclairage des classes au 1 <sup>er</sup> étage et de l'escalier	3 904,00
9	3	Plomberie, sanitaires, chauffage	DA SILVA	Remplacement de canalisations en fonte et travaux sur évacuation wc 1 <sup>er</sup> étage	3 461,42
10	2	Carrelage, faïences, étanchéité sous faïences	BEDEL	Moins value pour non réalisation de la dépose des faïences et du ratissage des murs	- 2 856,00
11	2	Revêtement de sols souples	LIVAN PERE ET FILS	Plus value pour la fourniture et la pose de revêtement de sol dans le local des ATSEM	490,38
12	2	Peinture, revêtements muraux	LIVAN PERE ET FILS	Plus value pour peinture de la cage d'escalier	2 148,43
13	2	VRD, aménagement de cour	SAEC	Moins value pour non réalisation de travaux sur les caniveaux	- 640,40



## **DOSSIER 21 - MARCHES PUBLICS - APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX D'IMPRIMERIE**

**Sur le rapport de M. le maire,**

Divers travaux d'impression sont à réaliser qui comprennent notamment : les différents magazines édités par la ville, les ordonnances pour le centre de santé, les enveloppes...

Le projet d'appel d'offres prévoit un marché « à bons de commande » constitué de plusieurs lots dont le montant maximum annuel global est évalué à 220 000 € hors taxes. La durée du marché sera de 1 an reconductible 2 fois par période de 1 an.

**Le conseil municipal autorise, à l'unanimité le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres, à signer le marché et à engager éventuellement une procédure en marché négocié si l'appel d'offre était infructueux.**

## **DOSSIER 22 - 2ème PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE ETAT**

**Sur le rapport de M. Caron,**

**Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité, l'octroi des subventions par l'Etat, pour la réalisation des actions d'éducation, de formation, de prévention santé, d'aide aux victimes et autres initiatives s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville et décide du versement des aides communales demandées par les associations.**

## **DOSSIER 23 - RAPPORT 2005 ZUS (zone urbaine sensible)**

**Sur le rapport de M. Caron,**

Comme prévu par la loi, un rapport sur les actions menées dans ces zones avec les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités est présenté au conseil municipal. Il concerne les interventions dans les domaines de :

- 1) L'emploi , le développement économique**
- 2) améliorer l'habitat et l'environnement urbain.**
- 3) La santé : développer la prévention et l'accès aux soins.**
- 4) améliorer la réussite scolaire**

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce rapport d'ensemble.**

## **DOSSIER 24 - CONVENTION 2006 VILLE/TPE (Théâtre Paul Eluard)**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

Le théâtre Paul Eluard remplit un rôle essentiel au service des bezonnais à travers sa programmation particulièrement riche autour :

- ◆ **du Spectacle vivant** (5857 spectateurs en 2005)
- **du Cinéma** (27 653 spectateurs) qui n'a pas baissé contrairement à la situation nationale
- **du jeune public** (7 818 élèves)
- ◆ **de son inscription dans les grands événements culturels de la ville**

**Le conseil autorise, à l'unanimité, le renouvellement de la convention pour 2006, qui prévoit un financement de 640 500 euros. Le théâtre s'acquittera, quant à lui, d'un loyer de 91 469 euros, auprès de la ville, pour la mise à disposition du bâtiment.**

#### **DOSSIER 25 - AVENANT 2006 A LA CONVENTION AVEC LE TPE POUR LA FIN DU PROGRAMME EN COURS D ACCUEIL DE COMPAGNIES EN RESIDENCE**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

Par délibération en date du 25 juin 2003, le Conseil municipal approuvait la passation de la convention entre la ville et le TPE (théâtre Paul Eluard) concernant la résidence des Compagnies Toujours après Minuit (Brigitte Seth et Roser Montllo), Compagnie Opening Night (Christie Lehuédé), Association Modos Vivendi (Rolan Van Loor et Jorge Crudo). La durée de la résidence est de trois ans, Etat, Département et Ville, contribuant chacun à hauteur de 91 470 euros (de juin 2003 à juin 2006).

Pour 2006, la participation financière de la commune s'élève donc à **15245 euros** qu'il convient donc de reverser au TPE qui assure la gestion budgétaire et administrative pour les compagnies.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la passation de l'avenant joint entre la ville et le TPE et autorise son maire à le signer.**

#### **DOSSIER 26 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE TPE POUR LA COMPAGNIE EN RÉSIDENCE : « PAUL LES OISEAUX » (VALÉRIE RIVIÈRE)**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

Les précédentes résidences arrivant à échéance le 30 juin prochain, le TPE propose d'accueillir une nouvelle compagnie de danse en résidence dénommée « Paul les Oiseaux », **pour 2 ans, à compter du 1er juillet 2006 jusqu'au 30 juin 2008.**

La gestion budgétaire et administrative prise en charge par le théâtre, permet qu'une maîtrise unique assure une conduite régulière du projet. Il convient donc que les financements des partenaires pour cette résidence soient versés au TPE. Pour 2006, la participation financière de la commune s'élève donc à **15 245 euros** pour la période de 6 mois (base annuelle de 30 490 € pour une année civile complète).

**Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la passation de la convention entre la ville et le TPE et autorise son maire à la signer.**

#### **DOSSIER 27 - ARTS PLASTIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

La ville aide et développe les pratiques artistiques sous toutes leurs formes, initie du lien entre tous les nombreux artistes de la ville, permet à la population de découvrir et rencontrer des artistes professionnels ou semi-professionnels. Tous les publics sont touchés (enfants, jeunes, adultes) – artistes bezonnais – associations – scolaires.

Cette politique d'arts plastiques a plusieurs axes qui se déclinent pour 2006 : 1) diffusion, par une politique d'expositions d'artistes dans la ville, et la mise en place de projets d'envergure pluridisciplinaire; 2) sensibilisation, qui se traduit par des ateliers dans la ville, un travail sur projets avec les différentes structures, de la formation et une sensibilisation

des différents acteurs; 3) création, par un travail avec les plasticiens de Bezons, la mise en relation des artistes bezonnais dans leur quartier.

**Le conseil sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès du conseil général pour l'aide à la réalisation des projets d'art plastique.**

#### **DOSSIER 28 - CONVENTION VILLE/HOPITAL D'ARGENTEUIL (analyses)**

Sur le rapport de Mme Prio,

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention permettant de confier au laboratoire de l'hôpital d'Argenteuil le soin de réaliser les analyses et les comptes rendus d'anatomie pathologique (dermatologie et gynécologie) et autorise sa signature.**

#### **DOSSIER 29 - AVIS INSTALLATIONS CLASSEES HOPITAL D'ARGENTEUIL**

Sur le rapport de Mme Prio,

**Le conseil municipal émet, dans le cadre d'une enquête publique, à l'unanimité, un avis favorable concernant les changements intervenus dans les installations classées de l'hôpital d'Argenteuil.**

#### **DOSSIER 30 - MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE TELEPAIEMENT**

Sur le rapport de M. Caron,

La ville a initié une politique de fort développement des nouvelles technologies depuis décembre 2003. Dans ce cadre, elle a mis en place un Intranet, **un site internet, créé un réseau de points d'accès à l'Internet à destination du public et dans les écoles**, modernisé son infrastructure informatique. Elle est ville test départementale pour la télé-administration.

Elle entend poursuivre cette politique par la mise à disposition d'un ensemble de services interactifs aux citoyens.

**L'objectif est d'offrir aux habitants de la commune un bouquet de services publics locaux facilement accessibles à partir de l'Internet ou via l'utilisation d'une borne interactive.**

Il est proposé la création d'un portail de téléservices en direction des familles. Un dispositif d'accompagnement technique et financier porté par le conseil général et le conseil régional permettent de financer une partie du coût d'investissement pour la plate forme. Un système de bornes a également été habilité pour répondre aux besoins des familles ne disposant pas d'un équipement informatique domestique.

**Le portail permet de réaliser un ensemble de transactions administratives couvrant les champs de l'état civil, le scolaire, le culturel, l'urbanisme ...**

Les premières étapes du déploiement dans la commune devraient s'effectuer dès cette année et s'échelonner sur environ 1 an.

Ainsi, l'usager aura désormais la possibilité de payer ses prestations avec une carte bleue, soit directement depuis la plate forme de téléservices à son domicile ou sur un ordinateur relié à l'Internet, soit depuis une borne interactive implantée dans la commune.

**Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le principe du déploiement d'une solution de télépaiement, dans le cadre du projet de téléservices et autorise son maire à signer tous les documents d'habilitation liés à ce projet.**

## **DOSSIER 31 - CONVENTION VILLE/SIPPEREC – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

**Sur le rapport de M. Renauld,**

Le code des postes et communications électroniques prévoit que les opérateurs, exploitants des réseaux de communications électroniques ouverts au public, bénéficient d'un droit de passage sur le domaine public routier qui fait l'objet d'une permission de voirie. Cette occupation donne lieu à versement de redevances dues à la collectivité gestionnaire du domaine concerné dans le respect du principe d'égalité entre tous les opérateurs. Il appartient dorénavant à la commune, en sa qualité d'autorité gestionnaire du domaine public routier de déterminer le montant des redevances annuelles, en fonction des modes d'occupation, en respectant les plafonds maximums et en tenant compte de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages de toute nature qu'en tire le permissionnaire.

**Est proposé :**

**1) Pour l'occupation liée aux câbles souterrains sur le domaine public routier :**

- 130 euros par an et par kilomètre linéaire d'artère pour une artère constituée d'un câble ou d'un fourreau occupé ;
- 18 euros par an et par kilomètre linéaire d'artère pour une artère constituée d'un fourreau non occupé.

**2) Pour l'occupation liée aux câbles aériens, 140 euros par an et par kilomètre linéaire d'artère implantée sur le domaine public routier communal, une artère étant constituée de l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.**

*L'emprise des supports des artères mentionnés aux points 1 et 2 ne donne toutefois pas lieu à redevance.*

**3) Pour l'occupation liée aux autres ouvrages, 20 euros par an et par mètre carré occupé au sol.**

En outre, la commune étant adhérente à la compétence « Réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication » du SIPPEREC, il est suggéré que la ville donne mandat au Syndicat pour vérifier et expertiser les déclarations faites par les opérateurs de communications électroniques et le charger de recouvrer la redevance d'occupation du domaine public routier nouvellement instituée. Le syndicat reverse ensuite à la commune annuellement, 95 % du montant des redevances collectées dans l'exercice comptable annuel, après avoir encaissé les redevances auprès des opérateurs. Les 5 % différentiels correspondent aux frais de gestion du syndicat et lui restent acquis.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité :**

- les propositions de tarifs de redevance d'occupation du sol pour les réseaux câblés des opérateurs.
- la convention confiant au SIPPEREC le soin de collecter, vérifier et reverser le produit de la redevance d'occupation du sol par les réseaux câblés des opérateurs et autorise sa signature.

## **DOSSIER 32 - BILAN 2005 UPC**

**Sur le rapport de M. Renauld,**

La société UPC, concessionnaire du réseau câblé de la ville, via le SIPPEREC depuis 2005, a adressé son rapport d'activité pour l'année 2005. Comme les années passées, le rapport financier n'a pas été joint.

UPC rappelle que le cadre réglementaire ayant évolué en juillet 2004, les conventions doivent être adaptées d'ici le 29 juillet 2006; or les négociations commencent seulement entre le SIPPAREC et UPC.

Deux contentieux portant sur la contestation des redevances 2002 et 2003 et 2004 sont en cours devant le tribunal administratif. Ils ne sont pas évoqués dans le rapport.

En 2005, UPC a été rachetée par Liberty Global, leader mondial des réseaux multi services présent dans 13 pays et qui compte plus de 30 millions d'abonnés. Le rachat de Noos par UPC avait fait passer la stratégie de développement du niveau local au niveau européen; c'est désormais au niveau mondial que se traitent les enjeux et les grands choix. En ayant confié la concession de câble au SIPPAREC, la commune de Bezons a rejoint un ensemble de villes câblées par UPC et NOOS ; le poids face à l'opérateur est sensiblement plus important, mais le rapport de force est encore notablement déséquilibré en faveur d'UPC. Dans ce contexte, les évolutions qui peuvent être attendues de l'adaptation de la convention de concession sont assez faibles, elles portent essentiellement sur la demande de création de nouvelles prises et le tarif de la TNT (télévision numérique terrestre).

En 2004, UPC avait réalisé 12 prises supplémentaires; en 2005, aucune nouvelle prise n'a été créée. **Le total des prises construites est donc égal à celui de 2004, soit 7988 sur les 11 175 sur lesquelles elle s'est engagée.** Le prix total de l'abonnement reste globalement constant avec une répartition différente de ses composantes (abonnement de base + location décodeur).

L'offre pour les collectifs (service antenne) reste identique et son tarif reste inchangé (2,09 € mensuels). L'offre complément SA passe de 15,8 à 17 € (+ 7,5 %) par mois sans aucun changement de la grille proposée. Le service découverte passe de 19,1 à 20,4 € mensuels (+6,8%) sans aucun changement de grille non plus. Le tarif des offres complémentaires telles cinécinémas et TPS cinéma reste inchangé entre 5,5 et 27 € par mois . On notera que les offres figurant dans le rapport ne coïncident pas avec celles proposées sur le site internet d'UPC. Par ailleurs, l'offre Canal+ numérique ne semble plus être proposée aujourd'hui.

On dénombre **1588 abonnés** tous services confondus contre 1500 en 2005 alors que la demande est importante, notamment en ce qui concerne l'accès à l'Internet. Il n'y a aucune indication sur la vente d'abonnements à l'Internet.

En 2004, un ensemble de tableaux et graphiques approximatifs avait été fourni pour l'analyse de l'efficacité du traitement des pannes, aucun élément ne figure sur le rapport 2005.

UPC ne fournit que les éléments relatifs à l'exploitation du réseau pour la télévision et aucun sur les services de téléphonie ou d'accès à l'internet.

Comme les rapports des années précédentes, UPC se contente d'une simple copie du rapport précédent avec chaque année de moins en moins d'éléments, traduisant ainsi le peu d'intérêt qu'il porte à la commune et à la bonne exécution de la concession. Les éléments fournis sur l'exploitation technique du réseau sont largement insuffisants pour pouvoir évaluer et contrôler la mise en oeuvre de la délégation de service public.

En conclusion, il faut constater que la qualité des rapports transmis est insuffisante pour évaluer précisément les conditions d'exécution de la concession.

Dans sa délibération du 29 juin 2005, le conseil municipal avait refusé de prendre acte du rapport d'activité d'UPC, considérant l'insuffisance des éléments fournis et le désaccord sur les modalités d'application de la concession. Le SIPPAREC avait pris la même décision.

➤ **En conséquence, en accord avec le SIPPAREC, le conseil refuse d'entériner le rapport UPC, demande le rapport financier (le compte d'exploitation de la concession et non ceux de la société), demande le calendrier de construction des prises pour 2006, demande la transmission de l'évolution du tarif antenne suite à l'arrivée de la TNT.**

➤

### **DOSSIER 33 - BILAN 2005 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL AZUR**

#### **Sur le rapport de M. Launay,**

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du bilan de l'activité du Syndicat Intercommunal AZUR chargé de la collecte et du traitement des ordures ménagères, des encombrants et du tri sélectif,

Les villes adhérentes en 2005, sont Argenteuil, Bezons, Corneilles en Parisis, La Frette sur Seine, **la ville de Sartrouville s'étant retirée au 1er janvier.**

L'usine d'incinération qui peut traiter 173 000 tonnes de déchets dispose de :

- 1 four de 9 tonnes/heure datant de 1998
- 1 four de 15 tonnes/heure mis en service le 13 décembre 2005
- 1 système de traitement des fumées
- 1 centre de traitement des mâchefers

Concernant Bezons, on peut noter différentes données intéressantes :

- Collecte des déchets ménagers (hors sélectif) : 11 994 tonnes soit 415,18 KG/an/hab (en recul de 0,66% par rapport à 2004)
- Objets encombrants : 827 tonnes soit 31,23 KG/an/hab (en progression de 0,98 % par rapport à 2004)
- Verre : 260 tonnes soit 9,82 KG/an/hab (en diminution de 1,14 % par rapport à 2004)
- Emballages, journaux : 538 tonnes soit 20,32 KG/an/hab (en hausse de 0,37% par rapport à 2004)
- Déchetterie : 7553 entrées ( en recul confirmé depuis 2 ans de 10,31%)
- 78 330 m3 ont été collectés auprès des entreprises bezonnaises soit près de 1 % de progression par rapport à 2004.

Toutes communes confondues, la valorisation des déchets atteint plus de 55 % et permet à la fois la production d'électricité et la production de chaleur.

Pour 160 722 tonnes incinérées, le Syndicat a revendu à EDF 23 110 Mw. 51 113 Mw ont servi à alimenter le chauffage urbain d'Argenteuil et 12 465 Mw ont été vendus à l'usine Lambert, le reste de la production ayant alimenté l'usine d'incinération elle-même.

Il est rappelé que le Syndicat perçoit directement auprès des contribuables la TOEM (taxe d'ordures et d'enlèvement ménager).

Le budget du Syndicat s'est élevé à 10 437 929 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan du Syndicat AZUR pour l'année 2005.**

### **DOSSIER 34 - CONCOURS JARDINS, BALCONS ET FENETRES FLEURIS**

**Sur le rapport de M. Launay,**

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le règlement pour le concours des jardins, balcons et fenêtres fleuris qui propose :**

- 1er prix : un week-end ou un voyage organisé sur le thème des jardins ou du fleurissement d'une valeur maximum de 900 €
- 2ème prix : un bon d'achat d'une valeur maximum de 200 €
- 3ème prix : un bon d'achat d'une valeur maximum de 100 €
- 4ème prix : un bon d'achat d'une valeur maximum de 50 €
- « prix de participation » (1 plante) offert à tous les autres participants d'une valeur modique de quelques euros.

### **DOSSIER 35 - INDEMNISATION D'UN SINISTRE SUR LA GRILLE DU MARCHE COUVERT**

**Sur le rapport de M. Caron,**

La grille du marché couvert « **Le temps des cerises** » a été endommagée le 6 juin 2005 par un véhicule. **Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'indemnisation proposée de 1794 €.**

## **DOSSIER 36 - PENALITES DE RETARD - RENOVATION DE LA CUISINE CENTRALE - STE CAP FRANCE**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

La Ville a confié à la **Société CAP FRANCE**, la réalisation de travaux électriques dans le cadre de l'opération de la rénovation de la cuisine centrale. La rédaction du cahier des charges définissait un délai global pour l'ensemble des interventions de 4 mois. Chaque lot, selon un planning, avait 2 mois pour réaliser les travaux qui lui avaient été confiés.

La société CAP FRANCE s'est donc trouvée hors délai pour l'exécution de sa prestation. Cette situation conduit à devoir appliquer à cette société des pénalités de retard d'un montant de 277,94 euros, soit 2 % du marché passé. Or celle-ci a réalisé une bonne prestation. Elle met en avant une certaine ambiguïté du cahier des charges sur la question des délais.

**Le conseil municipal, compte tenu de la faiblesse de la somme, approuve, à l'unanimité, la remise de pénalités à la société Cap France.**

## **DOSSIER 37 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

**En raison de modifications liées à l'évolution des services, aux promotions et avancements de grades, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications du tableau des effectifs comme suit :**

Au 1<sup>er</sup> juin 2006

- Suppression d'un poste d'infirmière de classe normale à TNC
- Suppression d'un poste d'infirmière de classe normale
- Suppression d'un poste de directeur général adjoint
- Suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif à TNC
- Suppression d'un poste de contrôleur de travaux
- Transformation d'un poste d'assistant qualifié de 1<sup>ère</sup> classe du patrimoine en assistant qualifié de 2<sup>nd</sup>e classe
- Création de 8 postes d'agent des services techniques
- Transformation d'un poste d'agent des services techniques à TNC en TC
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif en agent administratif qualifié

Au 1<sup>er</sup> juillet 2006

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif en agent d'animation qualifié
- Création d'un poste d'éducateur des APS de 2<sup>nd</sup>e classe
- Transformation de 2 postes de chirurgien dentiste de 15H et 19H en 1 poste à 35H

Au 1<sup>er</sup> septembre 2006

- Dans le cadre du PEL, renouvellement du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin 2007 de :
  - 14 postes d'agent d'animation pour 12 h hebdomadaires
  - 7 postes d'éducateur des APS pour 10h hebdomadaires
  - 8 vacations enseignants au taux de 20 € pour 1h hebdomadaire
  - 1 vacation d'assistant enseignant artistique au taux de 20 € pour 1h hebdomadaire

A la suite des promotions et avancements de grade :

Au 01 juillet 2006 :

- Transformation d'un poste d'attaché en attaché principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Transformation d'un poste d'infirmière de classe normale en infirmière de classe supérieure

- Transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif en assistant socio-éducatif principal
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en rédacteur
- Transformation de 3 postes d'agent technique en agent technique qualifié
- Transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture en auxiliaire de puériculture principale
- Transformation de 3 postes d'agent de maîtrise en agent de maîtrise qualifié
- Transformation de 2 postes d'agent administratif qualifié en adjoint administratif
- Transformation de 5 postes d'agent technique principal en agent de maîtrise

Au 01 septembre 2006 :

- création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 5H (danse classique)
- création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 1H (contrebasse)
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à TNC 2H (FM)
- transformation d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 7H50 en assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 10H50 (musique de chambre)
- transformation d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 15H en assistant spécialisé d'enseignement artistique à TC 18H (danse classique)
- transformation d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 7H en assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 9H (formation musicale)
- transformation d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 4H en assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 6H30 (violon)
- création d'un poste d'agent des services techniques à TNC 20H

Au 1er octobre 2006

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

### **DOSSIER 38 - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE LA REMUNERATION DES MEDECINS POUR LES ACTES MEDICAUX TECHNIQUES**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

Les médecins du centre de santé perçoivent en supplément de leur salaire horaire une rémunération fixée sur un pourcentage des actes effectués, cotés nationalement en Z et en K. Du fait de l'application de la nouvelle classification nationale des actes médicaux ces lettres clés disparaissent en faveur d'une nouvelle codification.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la passation d'avenants aux contrats des différents médecins concernés par la disparition de l'ancienne nomenclature et autorise son Maire à les signer en prenant en compte les bases ci-dessous :**

Type d'acte	pourcentage
Actes de radiologie (anciens Z)	10 %
Actes d'échographie (anciens KE)	20 %
Actes techniques (anciens K)	15 %
Actes techniques hors séance *	50 %

\*il s'agit d'examens réalisés avec des appareils d'enregistrement ambulatoires tels que les enregistrements d'électrocardiogramme sur 24 h. Ces examens sont réalisés et interprétés en dehors des consultations.



Le pourcentage indique la fraction de la valeur de l'acte qui sera reversée au médecin l'ayant accompli.

### **DOSSIER 39 - DELEGATION AU MAIRE DE LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Sur le rapport de M. Ourmières,

#### **1. Gestion de la dette**

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales, autorisant le maire à agir par délégation pour gérer la dette, **le conseil renouvelle, à l'unanimité, l'autorisation donnée au Maire (délégation est également donnée à Monsieur Ourmières, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances), en cas d'empêchement du maire pour :**

**« souscrire les prêts relatifs aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et passer à cet effet les actes nécessaires».**

#### **2. Gestion de la trésorerie**

L'article L 2122 – 22 – 20° du code général des collectivités territoriales permet au maire, par délégation du conseil municipal, « de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal. »

**Le Conseil renouvelle, à l'unanimité, la délibération du 29 juin 2005 pour la gestion de la dette et pour la réalisation des lignes de trésorerie plafonnées à 2 500 000 €. Délégation est également donnée à Monsieur Ourmières, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances, en cas d'empêchement du maire.**

### **DOSSIER 39 bis - CONVENTION VILLE / AGIRE ARGENTEUIL – BEZONS 2006**

Sur le rapport de M. le maire,

Par délibération 24 septembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé le protocole **du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** d'Argenteuil et de Bezons qui vise à favoriser l'entrée dans la vie active et le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Pour assurer la gestion opérationnelle du P.L.I.E, une association, à laquelle la ville de Bezons a adhéré, a été créée . Sa dénomination est **AGIRE** Argenteuil – Bezons.

Bezons doit apporter à l'association chaque année 33 538,78 €.

**Conformément à l'article 7 de la convention 2005 qui stipule que la convention est renouvelable de façon expresse, le conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, Mme Fernandez, vice-présidente du PLIE, ne prenant pas part au vote, la reconduction pour 1 an de celle-ci et autorise le versement de la participation financière de la ville au dispositif.**

### **DOSSIER 40 - DECISIONS**

M. Le maire rend compte des décisions de gestion courante qu'il a été amené à prendre en application des délégations que le conseil municipal lui a consenties :

20 mars 2006	Signature d'un contrat de maintenance avec la Sté HEXAGONE SARL pour la maintenance d'un robot de nettoyage concernant la piscine municipale
21 mars 2006	Refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – sécheresse de l'été 2003 – Recours contentieux

23 mars 2006	Contrat de maintenance des auto laveuses et mono brosses pour la piscine municipale avec la Sté NILFISK
27 mars 2006	Marché : Maîtrise d'oeuvre ANRU «Agriculture » : restructuration des voies publiques avec la Sté INGETEC
28 mars 2006	Location d'un véhicule de 23 m <sup>3</sup> à la Sté GDP pour assurer un transport d'expositions
29 mars 2006	Marché procédure adaptée 05/99 : avenant N°1 des lots 1, 2, 3, 4 et 5 – Création en local associatif de la maison du parc Sacco et Vanzetti avec la Sté SIPA
30 mars 2006	Location du château de la Luzière à M. et Mme BAPTISTE du 29 au 30 avril 2006
31 mars 2006	Contrat de représentation du spectacle « Ouelles ! La Terre » pour la semaine de l'environnement le 14 avril 2006 avec l'association ULTRABUTANE
3 avril 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Location de 4 ordinateurs portables auprès de la société Loc Infor et garantie</li> <li>➔ Locations du château de la Luzière à : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ M. CASTELLO Avelin du 6 au 7 mai 2006</li> <li>➤ Mme VITEL Christine du 27 au 28 mai 2006</li> <li>➤ Mme AMICO Jocelyne du 9 au 10 juin 2006</li> <li>➤ Mme MASSON Brigitte du 24 au 25 juin 2006</li> </ul> </li> </ul>
4 avril 2006	Fixation du montant des honoraires de Maître Brault, avocat, dans l'affaire commune de Bezons/SNC BELDJOUDI
7 avril 2006	Rémunération de M. Jérémie KOKOT, technicien son sur le « projet atelier de création musicale et plastique »
11 avril 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Fixations du montant des honoraires de Maître BRAULT dans les affaires (infraction au plan d'occupation des sols) : <ul style="list-style-type: none"> <li>-commune de Bezons/FRANCOIS Xavier</li> <li>- commune de Bezons/BORDEL Claude</li> </ul> </li> </ul>
13 avril 2006	<p>Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Entretien et maintenance du matériel de la cuisine centrale et des offices satellites avec la Sté ISCO</li> <li>➔ Réfection et aménagement de la rue du Cimetière avec la Sté SAEC</li> </ul>
18 avril 2006	Attribution d'un logement de fonction enseignants à une non ayant-droit : Mme DUMONT Ginette
19 avril 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Assurance de l'exposition « Pinocchio » à la médiathèque</li> <li>➔ Location d'un immeuble au 5, rue Jean Jaurès pour implantation du CTM</li> </ul>
20 avril 2006	Annule et remplace la décision du 3 avril 2006 – location du 4 ordinateurs portables et 6 PC auprès de la Sté Dell

21 avril 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Contrat entre la ville de Bezons et l'association Paroles de Grenouille pour la séance de contes « Petites histoires mouillés » qui aura lieu le 20 mai 2006 à la médiathèque Maupassant</li> <li>➔ Contrat entre la ville de Bezons et l'association au bout du conte pour le spectacle « C'est qui le plus fort ? » qui aura lieu le 10 juin 2006 à la médiathèque Maupassant</li> </ul>
24 avril 2006	Contractualisation d'une ligne de trésorerie pour la période du 28/04/2006 au 27/04/2007 avec DEXIA CLF Banque
26 avril 2006	Marché : séjours de vacances 2006 pour enfants et adolescents lot 8 avec « Evasion vacances aventure »
27 avril 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Défense de la ville contre une requête contentieuse de Mme CALVEZ</li> <li>➔ Location d'un véhicule de 23m<sup>3</sup> à la Sté GDP du 17 au 24 mai pour la régie « Parc auto »</li> </ul>
28 avril 2006	Décision modificative : Crédit bail de 4 ordinateurs portables et 6 PC auprès de la Sté Dell
2 mai 2006	Procédure adaptée : fourniture de petits matériels et de produits jetables pour la cuisine centrale avec les Sociétés Chomette Favor et Pro'jet
5 mai 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Assurance d'un véhicule neuf de type « scooters à déjections » immatriculé 610 DQD 78, loué à EXPERT LOC auprès de GROUPAMA</li> <li>➔ Location d'un véhicule de type « scooters à déjections » à la Sté EXPERT LOC</li> </ul>
11 mai 2006	Contrat entre la ville de Bezons et l'association Dragulinu pour le spectacle « Voko vone do » qui aura lieu le 28 juin 2006 à la médiathèque Maupassant
12 mai 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Fixation du montant des honoraires de Maître BRAULT dans l'affaire commune de Bezons/LAINE (infraction au plan d'occupation des sols)</li> <li>➔ Fixation du montant des honoraires au cabinet DS avocats dans l'affaire ville de Bezons/SCCCV Portes du Val</li> </ul>
15 mai 2006	Formation « Aide et accompagnement méthodologiques à la validation des acquis d'expérience » pour un agent communal avec l'organisme U.F.F.E.J.
18 mai 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Prémption d'un bien sis 49, rue de la Procession</li> <li>➔ Location du château de la Luzière à M. et Mme BELLEVRAT du 17 au 18 juin 2006</li> </ul>
19 mai 2006	Marché : séjours de vacances 2006 pour enfants et adolescents – liquidation judiciaire de l'association Plein Air 2000 entraînant annulation séjours et attribution, en remplacement, des séjours aux organismes « La Seve » et « Planète Aventure » (en accord avec la sous-préfecture sur proposition du liquidateur)
23 mai 2006	<p>Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Travaux de revêtement de sols au réfectoire de l'école Victor</li> </ul>

	<p>Hugo avec la Sté Boulenger</p> <p>➔ Maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement des rues Salvador Allendé/Carasso avec la Sté Beture</p>
31 mai 2006	Location de bureaux sis 58 rue Francis de Pressensé
2 juin 2006	<p>➔ Marché : avenant n°1 des lots n°3 et 4 – création en local associatif de la maison du Parc Sacco et Vanzetti</p> <p>➔ Conventions de réservations d'orchestre et prestation de danse avec Mme Lemoine et M. Albitti à l'occasion du thé dansant organisé le 15 juin 2006 pour les personnes retraitées</p>
7 juin 2006	Marché : Annule et remplace la décision du 19 mai 2006 relative aux séjours de vacances 2006 pour enfants et adolescents – Liquidation judiciaire de l'association PLEIN AIR 2000
7 juin 2006	Assurance de bureaux, sis 58, rue Francis de Pressensé avec la SMACL
9 juin 2006	Marché : Fourniture de terreaux, engrais, semence et produits divers avec les Stés BHS et Hurel Arc

10 mai 2006	Convention d'occupation du domaine public à l'occasion de la Foire de Bezons avec la société «Urbanisation ».
26 mai 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contrat de maintenance des casiers vestiaires de la piscine municipale avec la société SUFFIXE SAS.</li> <li>✓ Contrat de maintenance de l'alarme à la piscine municipale avec la société PASQUIER S.A.</li> <li>✓ Contrat de services de maintenance du matériel de billetterie et de contrôle d'accès à la piscine municipale avec la société ELISATH.</li> </ul>
6 juin 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Convention entre la ville de Bezons et la société « EUROGLISSE », pour mettre en place la fête de la jeunesse à Bezons.</li> <li>✓ Convention entre la ville de Bezons et l'association « TACTIKOLLECTIF », pour mettre en place la fête de la jeunesse à Bezons.</li> <li>✓ Convention entre la ville de Bezons et l'association « CODE PIN », pour mettre en place la fête de la jeunesse à Bezons.</li> <li>✓ Location d'un véhicule de 23m³ à la société GDP pour la régie «Parc Auto » à partir du 6 juin 2006.</li> </ul>
12 juin 2006	Organisation d'un séjour en Bulgarie pour les personnes retraitées du 15 au 22 septembre 2006 avec l'association TOURISTRA.
13 juin 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Location d'une nacelle pour la régie « parc auto » à la Société LEV pour les travaux de fleurissement de la façade de l'hôtel de Ville.</li> <li>✓ Marché procédure adaptée : Fourniture de mobilier de bureau avec la société MBS.</li> </ul>
14 juin 2006	✓ Contrat entre la ville de Bezons & l'association Nestor Kouca pour un spectacle à l'école élémentaire Louise Michel le 23 et 24 juin

	<p>2006.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Marché procédure adaptée : Remise aux normes du réseau RIA au Théâtre Paul ELUARD avec la société DUBERNARD.</li> </ul>
15 juin 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Marché procédure adaptée : Vérification des installations électriques dans les divers bâtiments de la ville de Bezons avec la société NORISKO.</li> <li>✓ Marché procédure adaptée : Rénovation intérieure de 4 classes et un couloir au groupe scolaire élémentaire Karl Marx avec les sociétés SIPA, H 2 O et ELEC SERVICES.</li> </ul>
16 juin 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nomination de Mme BOUTRON, régisseuse titulaire de la régie des menues recettes de la ville.</li> <li>✓ Marché procédure adaptée : Vérification des ascenseurs, monte-charges, monte-handicapés, appareils de levage, appareils sous-pression des divers bâtiments de la ville de Bezons avec la société NORISKO.</li> </ul>
19 juin 2006	<p>Marché procédure adaptée : Rénovation intérieure de 2 classes et d'un dortoir au groupe scolaire maternel Karl Marx avec les sociétés SIPA, H 2 O et ELEC SERVICES.</p>
21 juin 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Marché procédure adaptée : Missions de contrôle technique relatives à divers travaux (groupe scolaire maternel Gabriel Péri et centre de loisirs maternels Victor Hugo) avec la société VERITAS.</li> <li>✓ Marché procédure adaptée : Rénovation intérieure de 3 classes au groupe scolaire élémentaire Victor Hugo avec les sociétés SIPA, H 2 O, ELEC SERVICES et RINGENBACH.</li> <li>✓ Marché procédure adaptée : Rénovation intérieure de 4 classes au groupe scolaire élémentaire Paul Vaillant Couturier avec les sociétés SIPA, H 2 O, ELEC SERVICES et RINGENBACH.</li> <li>✓ Location d'un serveur auprès de la société Business Partners.</li> </ul>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h05.

LA SECRETAIRE DE SEANCE  
Mme FAYE